



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 027/2024
SÉANCE N° 2 DU 19 FÉVRIER 2024

LES CIGALES – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 17), Nadège Davoust (à partir de 17 h 10), Gwénaél Poisson, Christine Dubois (à partir de 17 h 19), Bruno Bertier (jusqu'à 18 h 01), Louis Michel (à partir de 17 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 10), Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Patrice Morin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 01), Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 18 h 10), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 21 février 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

LES CIGALES – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que l'activité des Cigales, sur le territoire de Laval Agglomération, participe à une offre complémentaire et singulière en matière d'accompagnement des projets d'entrepreneuriat, notamment pour des projets de l'économie sociale et solidaire,

Considérant la convention triennale 2023-2025 signée le 4 mai 2023,

Après un avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération confirme son soutien à l'association Les Cigales à hauteur de 3 000 € sur l'année 2024, pour l'aider à développer ses actions sur le territoire en faveur des projets d'entreprises et notamment sur les volets environnementaux et sociaux, conformément à la convention d'objectifs et de moyens signée le 4 mai 2023.

Article 2

Les Cigales s'engagent à mettre en œuvre les actions présentées ci-dessus et à présenter un rapport d'activité annuel, en lien avec le rapport financier avant le 30 juin de chaque année.

Article 3

Les Cigales s'engagent à faire la promotion du soutien de Laval Agglomération, sur les documents de communication relatifs aux différentes actions.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Florian Bercault, en tant que cigalier, n'a pas pris part au vote.

Signé : Le Président,

Florian Bercault